

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 4 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 4 août 2026 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers : monsieur Julien Galarneau Allaire, monsieur Martin Landry et monsieur Enrico Frève, sous la présidence de madame Julie Nadeau, mairesse suppléante, formant quorum.

Mesdames Véronique Caron, Marie-Josée Caron, conseillères et monsieur Gilles Plourde, maire, sont absents.

Madame Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière est présente.

1) Ouverture de la séance

Madame Julie Nadeau, mairesse suppléante, ouvre la séance à 19 h 30.

2) Adoption de l'ordre du jour

2026-08-144 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Enrico Frève, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse suppléante est dispensée d'en faire la lecture;

2026-08-145 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 soit adopté tel quel.

4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2026 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse suppléante est dispensée d'en faire la lecture;

2026-08-146 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Julien Galarneau-Allaire, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2026 soit adopté tel quel.

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 4 août 2026

5) Suivis au procès-verbal

Aucun suivi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6) Adoption du règlement 292-2026 concernant les systèmes d'alarme

ATTENDU QU'un système d'alarme peut être une importante source d'alarmes non fondées entraînant le déploiement inutile des ressources du Service de sécurité incendie et de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales permettent au conseil municipal de réglementer en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le règlement numéro 238-2021 concernant les systèmes d'alarme actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une refonte complète dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 7 juillet 2026 et que le projet de règlement numéro 292-2026 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 292-2026 depuis son dépôt;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement numéro 292-2026, un membre du conseil municipal a fait mention de l'objet de celui-ci;

2026-08-147

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Julien Galarneau Allaire, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement no 292-2026 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

D'adopter le règlement suivant : Voir le livre des règlements.

7) Embauche d'une agente de bureau

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un affichage pour le poste d'agente de bureau et qu'à la suite des entrevues, le comité de sélection recommande l'embauche de madame Karolane Cliche ;

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 4 août 2026

ATTENDU QUE le poste d'agente de bureau est requis de façon permanente au sein de l'administration municipale ;

2026-08-148

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède à l'embauche de madame Karolane Cliche à titre d'agente de bureau à compter du 21 juillet 2026, selon les conditions établies ;

QUE la directrice générale soit autorisée à finaliser l'embauche permanente, à signer tout document requis et à faire tout ce qui est nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

8) Démission de l'agente de développement

ATTENDU QUE madame Valéry Lavoie a remis sa démission de son poste d'agente de développement en date du 20 juillet 2026, effective à compter du 3 août 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité tient à remercier madame Valéry Lavoie pour ses services rendus au cours de son emploi;

2026-08-149

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Galarneau Allaire, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte la démission de madame Valéry Lavoie, agente de développement, effective à compter du 3 août 2026.

QUE la Municipalité remercie madame Valéry Lavoie pour son implication et lui souhaite le meilleur dans la poursuite de ses projets futurs.

RESSOURCES FINANCIÈRES

9) Comptes à payer

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026, totalise une somme de 127 111,47 \$;

2026-08-150

IL EST PROPOSÉ par monsieur Enrico Frève, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 127 111,47 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 4 août 2026

Roxanne Morin
Directrice générale, greffière-trésorière

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILISATIONS

VOIRIE

10) Offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration d'un plan et d'un bordereau de soumission pour des travaux de correction de chaussée sur le rang Sainte-Barbe

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur une longueur d'environ 400 mètres dans le rang Sainte-Barbe ;

ATTENDU QUE la préparation du plan et du bordereau de soumission est nécessaire afin de procéder à l'appel d'offres et à la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE les travaux prévus comprennent le déblaiement des accotements, l'excavation de la structure de chaussée existante ainsi que l'apport et la mise en place de matériaux granulaire MG-20 de pierre concassée.

ATTENDU QUE la firme Bouchard Service-Conseil a déposé une offre de services pour l'élaboration d'un plan et d'un bordereau de soumission requis pour ce projet au montant de 1 260 \$, plus taxes ;

2026-08-151

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration d'un plan et d'un bordereau de soumission pour des travaux de correction de chaussée sur le rang Sainte-Barbe. Conformément aux modalités présentées, pour un montant de 1 260 \$, plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

DIVERS

11) Périodes de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 4 août 2026

12) Prochaine séance de travail du conseil : 1^{er} septembre 2026

13) Prochain conseil municipal : 8 septembre 2026 à 19 h 30

14) Levée de la séance

2026-08-152 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 03.

Julie Nadeau	Roxanne Morin
Mairesse suppléante	Directrice générale, greffière-trésorière